Département NORD
Canton GRANDE-SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 172

DECISION MUNICIPALE

AVENANT 2 - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VILLE / ASSOCIATION BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND FORT PHILIPPE SALLE NORBERT MERLEN

3.5– Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,
Vu les décisions municipales **2024/192** et **2025/183** relatives à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition de la salle des sports Norbert Merlen à l'association **Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe**,

Considérant que la convention arrive à terme au 30 septembre 2026 et la volonté de l'association de prolonger la mise à disposition de la salle des sports Norbert Merlen,

DECIDE :

Article 1er : De signer un **avenant n°2** à la convention d'occupation du domaine public avec l'association **Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe** pour la mise à disposition de la salle des sports Norbert Merlen.

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit du **1er octobre 2026** au **30 septembre 2027**.

Article 3 : La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le 08 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 08 OCT. 2026

Fait à GRAVELINES, le 08 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE DE GRAVELINES 59820

Bertrand RINGOT